

ACTO Bandes-pièges anti-mouches

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n°1907/2006

Emission : 19/06/2006 ; Révision n°6 : 16/07/2021 ; Version n°7

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit :

Nom commercial : ACTO Bandes-pièges anti-mouches.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation conseillée : Bandes adhésives anti-mouches à coller sur le cadre des fenêtres.

Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées.

Type d'utilisateurs : Grand public.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOJAM

2, Mail des Cerclades – CS 20808 Cergy – 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX

Téléphone : 01 34 02 46 60 – Fax : 01 30 37 15 90

E-mail : contact@sojam.fr

E-mail rédacteur de la FDS : s.laboratoire@sojam.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORPHILA (INRS) : 01 45 42 59 59

Site internet : www.centres-antipoison.net

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations : Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations : Non classé.

Conserver hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers :

Le matériau chauffé peut provoquer des brûlures thermiques.

Le produit ne contient pas de substances répondant aux réglementations de la classification PBT ou vPvB ou SVHC en concentration supérieure à 0,1 % (m/m).

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange :

Piège à glu, imprégnée de substances ne répondant pas aux critères de classification de substances dangereuses conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008.

4. PREMIERS SECOURS

LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.

NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE.

4.1. Description des premiers secours :

En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon, et rincer à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant quelques minutes en maintenant les paupières écartées. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : En cas de contact de la glu avec les lèvres, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

En cas d'inhalation : Faire respirer de l'air frais.

Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Le matériau chauffé peut provoquer des brûlures thermiques.

En cas de contact avec les yeux : Peut irriter les yeux (rougeur, larmolement).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE #

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Poudre ABC, poudre d'extinction sèche, produit chimique sec, CO₂, sable sec, mousse résistant à l'alcool, eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Risques spécifiques durant l'incendie : Ne pas respirer les fumées. Formation de monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers :

Équipements de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Refroidir à l'eau les récipients à proximité.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE #

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour les non-secouristes : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes : Porter des équipements de protection individuelle appropriés, se référer à la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas jeter dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ramasser mécaniquement (balayage, pelletage) dans un récipient fermé en vue de son élimination selon la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques :

Se référer à la rubrique 8 et à la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE #

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Conseils en matière d'hygiène du travail :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé.

Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires et boissons, y compris celles pour animaux.

Stocker dans un local ventilé, à l'abri du gel et de l'humidité et à température ambiante.

Conserver le produit à l'abri des rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Bandes adhésives anti-mouches.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle : N/A.

8.2. Contrôles de l'exposition :

Protection des yeux/du visage : Pas de protection nécessaire pour une utilisation normale.

Protection de la peau : Pas de protection nécessaire pour une utilisation normale. Eviter le contact avec la peau. Porter des vêtements de protection.

Protection des mains : Porter des gants de protection en cas de contacts fréquents. Se laver les mains après manipulation.

Protection respiratoire : Pas de protection nécessaire pour une utilisation normale.

Protection de l'environnement : Ne pas jeter dans l'environnement.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Aspect : Carton solide avec glu.

Odeur : Inodore.

Solubilité : Insoluble.

9.2. Autres informations : Données non disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité : N/A.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : N/A.

10.4. Conditions à éviter : Rayons directs du soleil, températures élevées.

10.5. Matières incompatibles : N/A.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Toxicité aiguë orale : Non classé.

Toxicité aiguë cutanée : Non classé.

Toxicité aiguë inhalation : Non classé.

Corrosion/irritation cutanée : Non classé.

Lésions oculaires/irritation oculaire : Non classé.

Sensibilisation respiratoire/cutanée : Non classé.

Mutagénicité sur cellules germinales : Non classé.

Cancérogénicité : Non classé.
Reprotoxicité : Non classé.
STOT – exposition unique : Non classé.
STOT – exposition répétée : Non classé.
Danger par aspiration : Non classé.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité :

Eviter le rejet dans l'environnement.
Danger pour l'environnement à court terme : Non classé.
Danger pour l'environnement à long terme : Non classé.

12.2. Persistance et dégradabilité : Données non disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Données non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol : Données non disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB : N/A.

12.6. Autres effets néfastes : Pas de données disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Déchets/produits non utilisés :

Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, conformément à la législation nationale, régionale ou locale d'élimination de ces déchets.

Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau le produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU : N/A.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : N/A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : N/A.

14.4. Groupe d'emballage : N/A.

14.5. Dangers pour l'environnement : N/A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : N/A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : N/A.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008.

Nomenclature ICPE : /.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Le fournisseur de cette fiche de données sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.

Références bibliographiques et sources de données : FDS des principaux constituants.

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation nationale, régionale et locale.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Acronymes et abréviations :

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

INRS : Institut national de recherche et de sécurité.

N/A : Non applicable.

ONU : Organisation des Nations Unies.

PBT : *Persistent, bioaccumulative and toxic.*

REACH : *Registration, evaluation, authorization and restriction of chemicals.*

SVCH : *Substance of very high concern.*

vPvB : *Very persistent and very bioaccumulative.*